Eccles, Natalie

De: Comptabilite de la Rouge [comptabilitedelarouge@hotmail.com]
Envoyé: 29 novembre 2016 21:13
À: Greffe
Objet: Att Véronique Dubois Dossier R3964-2016
Pièces jointes: M Brisebois R3964-2016-1.pdf; Mme Brisebois R3964-2016.pdf; Mme Brisebois R3964-2016-2.jpg; Mme Brisebois R3964-2016-3.jpg; Mme Magnan R3964-2016.pdf

Bonjour,

A la demande des mes clients je vous envoie les documents concernant le dossiers R3964-2016.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter

Merci et Bonne journée !

Mélanie Brunet, Julie Brunet ou Hélène Léveillé
Comptabilité de la Rouge
306, rue L'Annonciation Nord suite 105
Rivière-Rouge QC J0T 1T0
Téléphone: 819-275-1518
Télécopieur:819-275-1516

Marie Francine Brisebois
792, Chemin des Buses
Nominingue QC J0W1R0

29-11-2016

A/S Véronique Dubois greffe@regie-energie.qc.ca
Observation en lien avec R 3964-2016

À qui de droit,

Comme vous pouvez constater, j'ai été obligé de me protéger contre les champs électromagnétique des voisins, clôtures de 9 pieds avec entre les treillis 4 couches de coupe vapeur, d'ailleurs elle n'est pas terminée. Je ne peux la dépasser regarder les photos, même sur le coin de ma galerie.

Problématique immédiatement, pouls par de 65 et monte a 120 et cela dans l'espace d'une couple de seconde, tremblements, étourdissements immédiat, plus capable de marcher, baffouement, mal de tête, atteint ma thyroïde immédiatement, par à pleurer aucun contrôle, mal dans les yeux, ne dort pas et cela dur 3-4 jours.

Clôture qui coûte 3 000$ et elle n'est pas terminée, c'est pour cela que je suis chez moi (méchant droit!!)

Je ne vois pas pourquoi je paierai plus

Preuve à l'appui !!!! Suivi au 2-3 mois par DR Louis Jacques de l'Hôpital Notre-Dame

CHUM

observation en lien avec R 3964 - 2016

Le 28 avril 2016

Objet: Brisebois, Francine (DDN: 1948/10/04)

À qui de droit,

Madame Francine Brisebois a récemment été évaluée à la clinique de médecine du travail et de l'environnement de l'Hôpital Notre-Dame. Notre clinique se spécialise dans l'évaluation des personnes présentant des problèmes de santé reliés à des agents chimiques, biologiques, physiques et ergonomiques de l'environnement de travail ou tout autre milieu ou type de bâtiment.

Madame Francine Brisebois souffre d'un **syndrome d'hypersensibilité aux champs électromagnétiques** et aux substances chimiques depuis quelques années. L'exposition significative à des sources de champs électromagnétiques peut provoquer rapidement divers malaises, tels que des maux de tête, des douleurs aux yeux, des palpitations, des faiblesses, des troubles cognitifs et de l'insomnie, lesquels peuvent persister pendant des heures ou davantage. Ses malaises sont typiques de ceux reconnus chez les personnes ayant développé ce syndrome. Ses symptômes peuvent être déclenchés par l'exposition à toutes sources courantes de champs électromagnétiques (CEM), tels que le Wi-Fi, les IPads, les téléphones cellulaires, les tours de téléphone cellulaires dans le voisinage, les compteurs hydroélectriques intelligents, etc.

Considérant sa maladie, madame Brisebois ne devrait pas être exposée aux diverses sources de CEM telles que celles énumérées ci-dessus et elle devrait avoir accès aux mesures de protection nécessaires pour éviter d'y être exposée. Notamment, elle devrait bénéficier du prolongement de la clôture isolante contre les ondes sur son terrain, puisque son voisin refuse de faire les accommodements nécessaires, soit d'enlever le compteur intelligent.

Mentionnons qu'en vertu de la charte canadienne des droits de la personne, les personnes atteintes d'hypersensibilité environnementale, incluant celle aux champs électromagnétiques, ont droit aux adaptations requises dans leur environnement en raison de leur handicap.

Je vous remercie à l'avance de votre considération et de votre collaboration.

Louis Jacques, MD, MOH, CSPQ, FRCPC
Médecin spécialiste en médecine du travail et en santé publique et médecine préventive
Clinique de médecine du travail et de l'environnement
Hôpital Notre-Dame
Université de Montréal

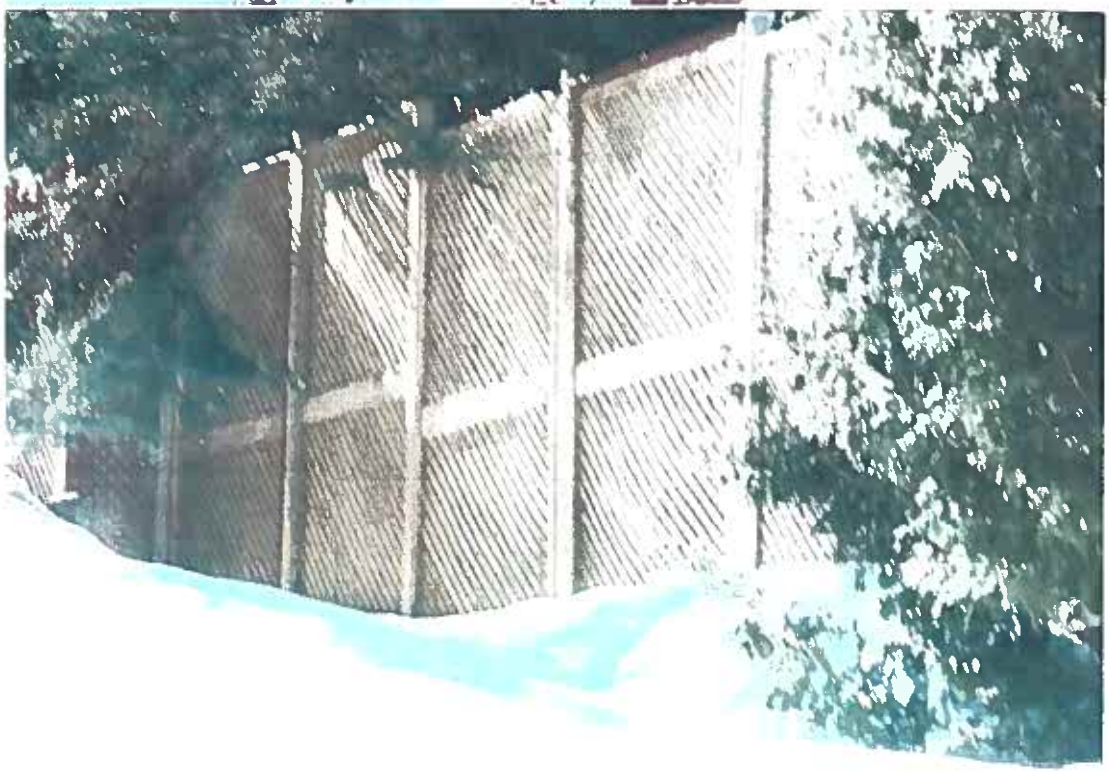

28, Novembre 2016

En observation en Lien avec RE 3960-2016

Les intéressés d'avoir des compteurs intelligent car sur une surface de 200 par 400 (7) sept chaux [illegible] compteurs pris à 12 kilomètre Radiation créé pas possible pour moi qui réside sur ce terrain les effets sur ma santé mal de tête Energie Brûler pression battement de coeur déjà causé par les voisins et en ce moment je suis en démarche pour une clôture anti radiation, aussi j'ai une autre propriété à Boucherville dont le compteur est à l'intérieur

Janette Magnan
560 des Cyprès, Nominingue

108 De la Valtrie Boucherville

Merci de Votre attention.

Saint-Damien, le 29 novembre 2016

greffe@regie-energie.qc.ca

Madame Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal, Québec H4Z 1A2

OBJET : Ajout aux Observations en lien avec le Dossier R-3964-2016

Madame,

Je vous autorise par la présente et de manière formelle, à verser immédiatement avec mon nom, mon adresse postale et mon adresse de courriel, ma lettre d'observations au Système de dépôt électronique et à la publier sur le site internet de la Régie. Je vous prie de ne pas attendre la fin du délai de 48 heures avant de le faire.

Par la présente, je demande à la Régie de ne PAS laisser Hydro-Québec démanteler et mettre aux rebuts les quelque 181 500 compteurs électromécaniques qu'elle possède et qui seraient idéalement disponibles comme seconde option de retrait.

En effet, je refuse le compteur dit intelligent ET le non communicant et je réclame la conservation de mon compteur électromécanique pour les motifs suivants :

a) je possède encore mon compteur électromécanique traditionnel (à roulettes) puisque je l'ai barricadé afin qu'Hydro-Québec ne le retire pas sans mon consentement;

b) mon épouse et moi avons choisi de nous établir en région, à l'orée d'une forêt afin d'éviter la pollution des villes, et nous n'avons